

## Infos pratiques fiscalité

Consultez les informations pratiques relatives à la fiscalité du territoire de la Riviera du Levant.

### Pour toutes vos questions (FAQ)

- > [Sur la taxe d'habitation](#)
- > [Sur la taxe foncière](#)

### Services fiscaux

Les services de la Direction Générale des Finances Publiques établissent le calcul des impôts locaux, leur recouvrement et instruisent les réclamations.

#### **Direction Régionale des Finances Publiques**

Route de Bologne ZI de Calebassier  
97100 BASSE-TERRE

0590 99 14 20

0590 99 24 27

[drfip971@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip971@dgfip.finances.gouv.fr)

Pour toute question ou réclamation sur le montant de vos impôts, il faut vous adresser au service des impôts territorialement compétent :

- > aux coordonnées figurant sur votre avis d'imposition
- > par messagerie sécurisée [dans votre espace particulier ou professionnel](#)

### Communauté d'agglomération Riviera du Levant

Pour toutes questions relatives à la Taxe foncière communautaire, la Contribution Economique Territoriale et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il faut vous adresser à :

<https://www.rivieradulevant.fr/dynamique-et-inventive/developpement-touristique/infos-pratiques-fiscalite?>



La Direction Régionale des Finances Publiques de Guadeloupe et la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant travaillent de concert afin de satisfaire au mieux les contribuables du territoire levantin. Les signalements effectués et les demandes de dégrèvement légaux seront traités à travers cette cellule d'accompagnement spécialement mise en place.



Connectez-  
vous à  
votre  
compte  
Google

Vous devez vous  
connecter pour  
accéder à ce  
contenu

Connexion



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle  
97190 Le GOSIER  
0590 48 47 47  
carl@rivieradulevant.fr

**HORAIRE :**

lundi, mardi et jeudi :  
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;  
mercredi et vendredi :  
07h30 - 13h00